



VILLE DE PULLY

Municipalité

## Préavis N° 23 - 2014 au Conseil communal

**Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice  
2014, 2ème série**

**Crédit demandé CHF 3'211'800.00**

**Responsabilité(s) du dossier :**

- Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles,  
M. G. Reichen, syndic

Pully, le 8 octobre 2014

---

## Table des matières

1.	Objet du préavis _____	3
2.	Principes de régularisation des dépassements budgétaires _____	3
3.	Crédits supplémentaires déjà accordés par le Conseil communal _____	4
4.	Crédits supplémentaires demandés en 2 <sup>ème</sup> série _____	4
4.1.	Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles _____	4
4.1.1.	Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles _____	5
4.2.	Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle _____	5
4.2.1.	Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle _____	6
5.	Récapitulatif des crédits supplémentaires au budget 2014, 2 <sup>ème</sup> série _____	7
6.	Incidences sur le budget 2014 _____	8
7.	Communication _____	8
8.	Programme de législature _____	8
9.	Conclusions _____	9

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

## 1. Objet du préavis

---

Conformément aux dispositions du règlement cantonal du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, du règlement communal du Conseil communal et des directives de la Municipalité, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation une 2<sup>ème</sup> série de crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2014.

Le présent préavis s'inscrit dans le cadre des procédures de régularisation des dépassements budgétaires.

Montant net demandé : CHF 3'211'800.00.

## 2. Principes de régularisation des dépassements budgétaires

---

Les principes de régularisation des dépassements budgétaires sont les suivants :

- Dépôt de préavis au Conseil communal sollicitant une série de crédits supplémentaires au budget. En principe, ces préavis sont déposés en mai et en novembre. Les crédits supplémentaires sont répartis en trois catégories :
  - les crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles que la Municipalité a dû engager avant la décision du Conseil communal ;
  - les crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle sur lesquelles ni la Municipalité, ni le Conseil communal n'ont de possibilité d'intervention (transports publics, facture sociale, péréquation directe horizontale, ...) ;
  - les crédits supplémentaires concernant les dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil avant d'être engagées par la Municipalité.

---

### 3. Crédits supplémentaires déjà accordés par le Conseil communal

---

Rappelons que le budget 2014 comprend les crédits supplémentaires suivants, déjà accordés par le Conseil communal, soit :

- Préavis N° 10-2014, crédits supplémentaires 1<sup>ère</sup> série, pour un montant net de CHF 189'700.00.

---

### 4. Crédits supplémentaires demandés en 2<sup>ème</sup> série

---

Conformément aux dispositions réglementaires, nous vous soumettons ci-après les crédits supplémentaires au budget 2014, 2<sup>ème</sup> série :

#### 4.1. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles

##### 350 - Bâtiments locatifs

Compte : 3141	Entretien des bâtiments
Budget : CHF 485'500.00	Crédit supplémentaire demandé : CHF 26'000.00

Damataire 11-13 - Suite à des infiltrations d'eau, ouverture de la cour et réparation de l'étanchéité.

##### 512 - Bâtiments scolaires

Compte : 3124	Achat de combustible
Budget : CHF 423'600.00	Crédit supplémentaire demandé : CHF 35'000.00

Collège de l'Annexe-Ouest/Principal - Augmentation de la consommation de combustible suite à l'ouverture de la piscine couverte le dimanche et à la longueur de l'hiver 2013/2014.

Collège Arnold Reymond - Augmentation de la consommation de combustible suite à la longueur de l'hiver 2013/2014.

**812 - Réseau d'eau**

Compte : 3144 Entretien des canalisations  
 Budget : CHF 370'500.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 65'000.00

Nombreuses fuites importantes survenues en 2014, notamment pendant l'été.

En effet, à la fin du mois d'août 2014, il ne restait disponible qu'environ CHF 20'000.00 afin de faire face aux éventuelles fuites jusqu'à la fin de la l'année 2014. Un crédit supplémentaire est dès lors nécessaire pour assurer les réparations des éventuelles fuites qui pourraient survenir d'ici la fin de l'année 2014.

**4.1.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles**

Globalement les demandes de crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles se présentent de la manière suivante :

Total crédits supplémentaires dépenses urgentes et imprévisibles	CHF	126'000.00
Compensation partielle par augmentation des revenus	CHF	0.00
<b>Crédits suppl. (montant net) - Dépenses urgentes et imprévisibles</b>	<b>CHF</b>	<b>126'000.00</b>

**4.2. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle****220 - Service financier**

Compte : 3520.01 Décompte final péréquation année antérieure  
 Budget : CHF 0.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 1'121'000.00

Le décompte final de l'année 2013 de la péréquation est en notre défaveur. Ceci provient pour l'essentiel de l'augmentation de la valeur du point d'impôt par habitant qui a été plus importante pour notre Commune que pour la moyenne des autres communes du Canton.

**320 - Forêts**

Compte : 3060 Indemnisation et remboursements de frais  
 Budget : CHF 500.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 17'000.00

Suite à une erreur lors de l'établissement du budget de l'année 2014, les frais de repas des forestiers-bûcherons ont été oubliés.

**451 - Ordures ménagères et déchets**

Compte : 3526.10 Déchetterie Perraudettaz  
 Budget : CHF 230'000.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 30'000.00

Signature de la convention avec la Commune de Savigny pour l'utilisation de la déchèterie de Gavardes pour les habitants des Monts-de-Pully.

De plus, augmentation des coûts de gestion de la déchèterie de la Perraudettaz (augmentation des quantités collectées, de la fréquentation de la déchèterie et mise à disposition d'un collaborateur supplémentaire le samedi par la Ville de Lausanne).

**512 - Bâtiments scolaires**

Compte : 3123 Achat d'électricité  
 Budget : CHF 194'200.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 80'000.00

Annexe-Ouest - Erreur de comptage décelée sur le transformateur d'intensité. Cela comprend également la piscine couverte. Suite à la vérification des compteurs un problème de multiplicateur lié à la puissance d'introduction de l'électricité a été identifié. Ce montant comprend le rattrapage sur deux années.

**720 - Prévoyance sociale**

Compte : 3515.01 Décompte final année antérieure de la facture sociale  
 Budget : CHF 0.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 1'837'800.00

Le décompte final de l'année 2013 de la facture sociale est en notre défaveur. Ceci provient pour l'essentiel que l'année 2013 a été marquée par des rentrées fiscales au titre des impôts sur les successions et les donations nettement plus élevées que d'habitude. La première couche de financement de la facture sociale est effectuée par le biais du 50% des impôts aléatoires et conjoncturels comptabilisés par les communes. Les acomptes de l'année 2013 ayant été calculés sur la base des rentrées fiscales de l'année 2011, cette importante augmentation n'a donc pas pu être prise en compte.

**4.2.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle**

Globalement les demandes de crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle se présentent de la manière suivante :

Total crédits supplémentaires dépenses urgentes et imprévisibles	CHF	3'085'800.00
Compensation partielle par augmentation des revenus	CHF	0.00
<b>Crédits suppl. (montant net) - Dépenses liées base légale</b>	<b>CHF</b>	<b>3'085'800.00</b>

## 5. Récapitulatif des crédits supplémentaires au budget 2014, 2<sup>ème</sup> série

En résumé, les demandes de crédits supplémentaires relatifs à la 2<sup>ème</sup> série de l'année 2014 se présentent de la manière suivante :

Crédits supplémentaires - Dépenses urgentes et imprévisibles	CHF	126'000.00
Crédits supplémentaires - Dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle	CHF	3'085'800.00
<b>Total des crédits supplémentaires demandés (montant brut)</b>	<b>CHF</b>	<b>3'211'800.00</b>
Compensation par augmentation des revenus	CHF	0.00
Compensation par diminution de charges	CHF	0.00
<b>Total des crédits supplémentaires demandés (montant net)</b>	<b>CHF</b>	<b>3'211'800.00</b>

Les demandes de crédits supplémentaires mentionnées dans le présent préavis, peuvent être résumées de la manière suivante :

Description des crédits supplémentaires	Chapitre	Rubrique budgétaire	Montant au budget (en CHF)	Crédits supplémentaires demandés		
				Augmentation de charges (en CHF)	Augmentation de revenus (en CHF)	Diminution de charges (en CHF)
<b><u>Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles</u></b>						
Damataire 11-13 - Réparation étanchéité cour	350	3141	485'500	26'000	0	0
Collèges AO + AR - Augm. cons. combustible	512	3124	423'600	35'000	0	0
Réparation fuites sur le réseau d'eau	812	3144	370'500	65'000	0	0
<b>Total des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles</b>				<b>126'000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b><u>Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle</u></b>						
Décompte final 2013 de la péréquation	220	3520.01	0	1'121'100	0	0
Frais repas forestiers-bûcherons	320	3060	500	17'000	0	0
Augmentation coût gestion déchèteries	451	3526.10	230'000	30'000	0	0
Annexe Ouest - Erreur comptage + tarification	512	3123	194'200	80'000	0	0
Décompte final 2013 de la facture sociale	720	3515.01	0	1'837'800	0	0
<b>Total des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle</b>				<b>3'085'800</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total des crédits supplémentaires au budget 2014 - 2ème série</b>				<b>3'211'800</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

---

## 6. Incidences sur le budget 2014

---

	<u>Charges</u> <u>(en CHF)</u>	<u>Revenus</u> <u>(en CHF)</u>	<u>Résultat</u> <u>(en CHF)</u>
Budget 2014 voté par le Conseil communal	143'008'872.00	142'948'942.00	-59'930.00
Crédits supplémentaires 1 <sup>ère</sup> série 2014, approuvés par le Conseil communal	228'700.00	39'000.00	-189'700.00
Crédits supplémentaires 2 <sup>ème</sup> série 2014	3'211'800.00	0.00	-3'211'800.00
<b>Totaux</b>	<b>146'449'372.00</b>	<b>142'987'942.00</b>	<b>-3'461'430.00</b>

---

## 7. Communication

---

Ce projet ne nécessite pas d'actions particulières de communication.

## 8. Programme de législature

---

Ce préavis ne fait pas partie du programme de législature de la Municipalité. Cette mesure s'inscrit dans le cahier des charges du service responsable du dossier.

## 9. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

**Le Conseil communal de Pully,**

vu le préavis municipal N° 23-2014 du 8 octobre 2014,  
vu le préavis de la Commission des finances,

**décide**

d'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires demandés au budget communal de l'exercice 2014, 2<sup>ème</sup> série, tel que présenté dans le présent préavis, pour un montant total net de CHF 3'211'800.00.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 8 octobre 2014.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic		Le secrétaire
		
G. Reichen		Ph. Steiner